



SOL CONCEPT

accueil@solconcept.fr
www.solconcept.fr

Agence Alpes-Durance : 04 92 32 12 18
11, allée des Genêts - 04200 SISTERON
Agence Provence-Azur : 04 42 61 21 31
25, r. Verdière - Pomègues, M4 - 13090 AIX-EN-PROVENCE
Agence Drôme & s. social : 04 75 21 51 20
110 A, route de la Cour - 26310 MISON

Compte rendu n° 1 - réunion du 26 novembre 2020

Objet	PPR mouvements de terrain de la commune de BOUYON	
Lieu	Par visioconférence via ZOOM	
Participants :		
M. MASCARELLI Jean-Pierre	Maire de Bouyon	
M. CHAFFARDON Guillaume	Responsable du pôle Risques Naturels et Technologiques – DDTM 06	
Mme LEFEBVRE Léa	Chargée d'études des risques naturels majeurs – DDTM 06	
M. DUCREUX Georges Henri	Bureau d'étude SOL CONCEPT	
Mme DESCAMPS Mandy	Bureau d'étude SOL CONCEPT	

La réunion a pour objet la présentation de l'avancement de la procédure administrative et technique de l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) de la commune de Bouyon, en particulier présentation des aléas et enjeux.

Rappel de la réglementation et de la mise en place du PPR mouvements de terrain : L'arrêté préfectoral portant prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Bouyon a été pris le 12 juin 2018. Ce PPR n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Antérieurement, une cartographie des risques avait été réalisée en 1981 par le CETE.

M. Chaffardon explique les objectifs et le contenu du PPR (rapport de présentation, documents graphiques et règlement).

M. Ducreux présente les études permettant d'élaborer le PPR avec les différentes cartes thématiques et leur contenu :

- carte géologique : énumération des diverses formations lithologiques et mise en avant notamment de la couverture d'éboulis qui est importante en superficie et en épaisseur, présence de calcaires et dolomies, quelques formations contenant des argiles, des marnes ou des évaporites.
- carte des pentes : commentaires sur les intervalles de pente vis-à-vis des différents phénomènes naturels pouvant se produire en fonction de la lithologie. ~ 48 % de la commune a des pentes comprises entre 16 et 46 % et ~ 46 % de la commune a des pentes supérieures à 46 %. Cela oriente les types de phénomènes pouvant se produire sur la commune : glissements, chutes de blocs et ravinement. Le phénomène d'effondrement est lié à la nature lithologique (gypse ou calcaires karstifiés principalement) et peut se produire sur des terrains très peu pentus ou plats.

Maurice LESECQ

Commissaire Enquêteur

H

- carte informative : elle recense l'hydrographie, les phénomènes connus et les indices géomorphologiques. Des glissements ont été recensés dans les éboulis et les calcaires et calcaires-marneux du Callovien-Oxfordien. Des glissements sont possibles dans les versants argileux pentus, notamment en cas de terrassement. Des chutes de blocs peuvent se produire dans les barres calcaires ou dolomitiques et au sein des éboulis pouvant transporter des pans de substratum marno-calcaires ou marneux. Des dolines et cavités naturelles ont été recensées dans les formations du Jurassique (Tithonique/Portlandien, kimméridgien et Séquanien). Sur cette carte ont été reportés les ouvrages de protection existants.

L'ensemble de ces informations et des critères définis pour chaque phénomène selon la doctrine départementale pour la méthode de qualification des aléas permet d'évaluer la probabilité d'occurrence et l'intensité d'un phénomène. Le croisement de la probabilité d'occurrence et de l'intensité abouti à un niveau d'aléa. Le degré est évalué sur une échelle de 1 à 4 : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = fort, 4 = très fort.

Un exemple de zonage de l'aléa pour le phénomène de glissement de terrains est présenté :

Probabilité d'occurrence	Description
Forte	<ul style="list-style-type: none"> - Glissement actif avec traces de mouvements récents - Glissement ancien connu - Glissement potentiel (sans indices), situation lithologique identique à celle d'un glissement actif avec des pentes supérieures à 25° et une hydrologie équivalente
Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Glissement potentiel (sans indices), situation lithologique identique à celle d'un glissement actif avec des pentes supérieures à 25° et absence du facteur hydrologie - Glissement potentiel (sans indices), situation lithologique identique à celle d'un glissement actif avec des pentes inférieures à 25° et un facteur hydrologie reconnu
Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une lithologie sensible au phénomène de glissement et pente comprise entre 15 et 25°



Intensité	Description
Très élevée	<ul style="list-style-type: none"> - Glissement de terrain dont le volume mobilisé et la vitesse de déplacement sont très importants (aire géographique > au km² - échelle d'un versant) - Glissement de terrain dont le volume mobilisé est très important sur une aire géographique > au km².
Élevée	<ul style="list-style-type: none"> - Glissement de terrain dont le volume mobilisé intéresse une aire géographique supérieure à 1000 m² - Glissement de terrain dont la vitesse est rapide ou a tendance à s'accélérer - Glissement de terrain dont le volume et la vitesse sont importants sur aire géographique d'environ 1000 m².
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> - Glissement de terrain dont le volume mobilisé est superficiel et la vitesse de déplacement moyenne sur une aire géographique comprise entre 100 et 1000 m² - Glissement de terrain dont le volume mobilisé intéresse une aire géographique réduite (inférieure à 100 m²) et la vitesse de déplacement moyenne
Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Glissement de terrain dont le volume mobilisé intéresse une aire géographique < à 100 m² et la vitesse de déplacement faible - Glissement de terrain dont le volume concerné est superficiel et intéresse une aire géographique réduite.

Intensité	faible	Modérée	Élevée	Très élevée
Probabilité d'occurrence				
Faible	1	2	3	4
Moyenne	2	3	3	4
Forte	2	3	4	4

La carte des aléas de la commune de Bouyon montre un aléa très fort (4) de chutes de blocs à l'ouest (de la Croix de Richaou à l'usine de traitement des eaux), au niveau du Collet du Goudéon et au niveau de certaines falaises au nord et nord-ouest. La zone du glissement qui s'est produit à l'automne 2019 est classée en aléa très fort glissement et chutes de blocs. Une partie du territoire est classé en aléa fort (3) glissement, chutes de blocs et ravinement notamment au quartier des Ranchières et des Moulins.

La carte des enjeux recense les bâtiments recevant du public, les bâtiments et les ouvrages d'utilité publique. Les zones urbanisées et les zones peu ou pas urbanisées ont été distinguées depuis la photo aérienne. Ces zones d'occupation du sol doivent être ajustées.

M. le Maire indique que la carte communale est en cours de révision. Il n'y a pas de grand projet ou de création de nouvelle zone d'urbanisation. Il est souhaité la construction de cinq logements par an dans le village ou en périphérie. L'objectif est la réhabilitation du village ancien. M. le Maire indiquera sur la carte des enjeux au format papier qui lui sera envoyé par Sol Concept les réajustements souhaités des contours des zones urbanisées.

Pour le quartier des Ranchières et des Moulins, la zone urbanisée est figurée en 2 zones sur la carte. Elle devra être modifiée pour n'en faire qu'une et correspondre au versant.

Le croisement de la carte des aléas et de la carte des enjeux aboutit à la carte de zonage réglementaire qui est la prochaine étape à réaliser. Elle différenciera les zones rouges à risque fort, inconstructibles, les zones bleues, à risque moyen ou faible, constructibles sous conditions et les zones blanches, sans phénomène connu, non réglementées.

Pour le zonage réglementaire, deux groupes d'aléas sont à considérer :

- glissement, effondrement et ravinement,
- chute de blocs.

Zonage pour les phénomènes de glissement, effondrement et ravinement :

Enjeux	Espaces urbanisés	Espaces non urbanisés
Degré d'aléas		
Faible		
Moyen		
Fort à très fort		

Zonage pour les chutes de blocs :

Enjeux	Espaces urbanisés	Espaces non urbanisés
Degré d'aléas		
Faible		
Moyen		
Fort à très fort		

D'où l'importance de la carte des enjeux et de la réflexion sur la dynamique territoriale.

Mme Lefebvre présente les étapes de concertation et le calendrier envisagé.

La réunion avec les personnes publiques associées serait à programmer en janvier 2021.

La réunion de présentation à la population pourrait être organisée en juin 2021.

Sol Concept enverra à M. le Maire le 1^{er} décembre la carte des aléas et la carte des enjeux au format papier.

M. le Maire devra retourner les cartes annotées de ses observations à M. Chaffardon et Mme Lefebvre le 10 décembre.